



EBAUCHE

MAASTRICHT : FEUILLE DE ROUTE SUR LA COORDINATION NATIONALE

Développer une réponse nationale holistique face à la criminalité transnationale

Justification

L'approche nationale face aux formes graves de criminalité organisée doit comporter plusieurs niveaux, faire appel à plusieurs compétences et impliquer plusieurs agences.

Dès lors, il y a lieu de mettre en place un certain nombre de mécanismes décisionnels et de gouvernance afin d'assurer la coordination nationale pour contrer de manière efficace les formes graves de criminalité transfrontalière organisée.

Les mécanismes tombent dans cinq grandes catégories¹ :

1. Stratégies et législation nationales
2. Structures organisationnelles
3. Règles, procédures et protocoles opérationnels
4. Partage de renseignement et d'information
5. Mécanismes qui promeuvent la coopération avec les partenaires internationaux

Les principales fonctions de la coordination nationale holistique est de fournir une orientation stratégique par rapport aux priorités nationales, harmoniser les efforts du gouvernement dans la lutte contre la criminalité transfrontalière et fournir la capacité nécessaire pour collaborer au niveau international avec les services judiciaires et répressifs.

Les explications fournies ci-dessous servent uniquement à donner une indication des actions proposées, et ne visent aucunement à régler à l'avance la portée et le contenu précis des mesures concernées.

Conscients de l'importance et de la complexité de ces questions, il semble approprié de les aborder selon une approche graduelle, tout en veillant à la cohérence d'ensemble. Le fait de s'intéresser aux actions futures et d'aborder un domaine à la fois permet de concentrer davantage l'attention sur chaque mesure isolée, de manière à permettre d'identifier les problèmes et de les aborder de telle sorte qu'ils confèrent une valeur ajoutée à chaque mesure.

Mesure A

Convoquer des réunions de coordination au niveau national au sein des catégories de professionnels de la justice pénale : juges, procureurs, services répressifs et de police, dans le but de :

- a. Discuter des lacunes nationales et identifier les solutions optimales ;

¹ Document introductif EuroMed Justice fourni en annexe.

- b. Activer des **réseaux spécialisés** ou les réseaux **nationaux** de **spécialistes** dans les domaines prioritaires : cybercriminalité, terrorisme, blanchiment d'argent, criminalité financière etc. ; des réunions régulières des réseaux spécialisés sont prévues.
- c. **Interconnecter les réseaux nationaux** – sachant que les différents types de délits ne sont pas commis isolément.
- d. Recenser les **points de contact nationaux** pour la coopération judiciaire du ministère de la Justice, du ministère public et du pouvoir judiciaire ; il convient de fournir les coordonnées de ces points de contact nationaux à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet EuroMed Justice en vue de créer un Atlas des points de contact nationaux.

Inviter les représentants d'autres autorités judiciaires et les magistrats de liaison à participer aux réunions de coordination nationales.

Mesure B

Utiliser au niveau national les **outils** pratiques ensemble avec EuroMed Justice, comme :

- a. Analyses EuroMed Justice juridique et des écarts, Fiches EuroMed, Manuel EuroMed sur la coopération judiciaire ;
- b. Atlas des points de contact nationaux ;
- c. Répertoire des autorités réceptrices nationales ;
- d. Accès aux points de contact du RJE par le biais du Secrétariat du RJE ;
- e. Guide pratique ou Manuel sur le rassemblement des éléments de preuve électronique ;
- f. Outil de référence numérique EuroMed ;
- g. Portail Internet – contenant les principales bases de données de la législation nationale des PPVS et de la législation internationale ;
- h. Outils techniques électroniques pour la coopération, site Internet d'EuroMed Justice.

Mesure C

Développer les capacités :

- **Formation** des membres du réseau/points de contact dans le **domaine de spécialisation**.
- **Formation** des membres du réseau/points de contact à la **coopération** judiciaire et des services répressifs.
- **Des sessions de formation, visites d'étude, séminaires et ateliers** sur les sujets qui seront recensés comme étant des questions prioritaires dans le cadre de l'analyse des besoins d'EuroMed Justice (à savoir, criminalité transnationale en général, cybercriminalité, terrorisme, blanchiment d'argent, trafic de migrants et traite des êtres humains) **seront organisés dans le cadre du projet**.

Mesure D

Organiser des **opérations coordonnées** ou des **task-forces** nationales.

Mesure E

Les PPVS devront faire rapport de leurs réalisations à partir de la 4^{ème} Session du CrimEx.